



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
de La Savoie

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Saint Alban Leysse, le 28/07/2022

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn C. LE BOULANGER

CSA ST JEAN DE MAURIENNE PLENIERE

**RAPPORT DE VISITE N°4
en date du 08/09/2022**

REFERENCES	
Visite :	Visite du 25/07/2022 - Visite périodique
N° d'urbanisme:	
Date de visite antérieure :	01/02/2019
N° de l'établissement :	023E0012

DESIGNATION	
Commune :	AUSSOIS
Activité / Raison sociale :	CVL LES MARMOTTES
Adresse :	1 PLACE DES CHANTRES
Propriétaire :	COMMUNE
Exploitant :	CSHM
N° de téléphone :	04.79.20.30.40

CLASSEMENT				
Calcul de l'effectif	PUBLIC :	73	Dont hébergement :	73
	PERSONNEL :	8	TYPES :	RH
	TOTAL :	81	CATEGORIE :	4°

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. BOYER, Maire de la commune - Ltn C. LE BOULANGER, préventionniste	- M. GOMES LEAL Hervé, mairie - MOURNE Sébastien, gérant - PINTO Yoann, responsable technique - Cne MOIROUD Bastien, CSP de Modane - Adc MANOURY Didier, CPI AUSSOIS



X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de AUSSOIS.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

LE PRÉSIDENT



Nicolas CLÉMENT
Secrétaire Général
sous-préfecture de
Saint-Jean-de-Maurienne